



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 15 juin 2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Attribution du marché n°2025-025DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre la Route Royale et l'Avenue de la Libération – Lot 3 « Signalisation, mobilier urbain »

L'An Deux Mille Vingt Six, le 15 juin à 9h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

Présents :

Louis POZZO DI BORGO, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Nathalie VALERY- GRAZIANI, Carulina COLOMBANI, Philippe CIMINO, Jean-Charles LEONARDI, Jean-Michel SAVELLI, Pierre ORSINI, Michel ROSSI, Laurent PAPAZIAN

Pouvoirs : Gilles SIMEONI à Louis POZZO DI BORGO

Absents :

Guy ARMANET, Michel SIMONPIETRI

Nombre de membres composant le Bureau : 15

Quorum : 8

Votants : 13

Pour : 13

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO, Président, ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché n°2025-025DTIST – Travaux d'aménagement d'une voie douce entre la Route Royale et l'Avenue de la Libération – Lot 3 « Signalisation, mobilier urbain »

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 mars 2026, qui délègue attributions au Bureau dans le domaine de la commande publique :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres dont le montant est compris entre les seuils applicables aux procédures adaptées (MAPA) et les seuils de procédure formalisée prévus par le droit de la commande publique ;

Considérant la consultation lancée le 27 mai 2025 sous forme de marché à procédure adaptée ouverte, pour l'attribution du marché public n°2025-025DTIST : Travaux d'aménagement d'une voie douce entre la Route Royale et l'Avenue de la Libération – Lot 3 « Signalisation, mobilier urbain », avec une date limite de réception des offres fixée au 27 juin 2025 à 13h00 ;

Vu l'analyse des offres et le rapport établi par la Direction des Travaux, de l'Ingénierie et des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération de Bastia présenté au Bureau ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

ATTRIBUE (À l'unanimité)

Le marché public n°2025-025DTIST : Travaux d'aménagement d'une voie douce entre la Route Royale et l'Avenue de la Libération - Lot 3 « Signalisation, mobilier urbain » à la société SARL CODIVÉP (SIRET 390 179 406 00025) sise 20290 BORGIO, pour un montant de 63 844,40 € HT ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché public correspondant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia – AP 3023 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

LOUIS POZZO DI BORGIO